



Iteuil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'Iteuil

Séance du 26 juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 23

Date de convocation : 20 juin 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-six juin à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Iteuil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Iteuil, sous la présidence de Madame Françoise MICAULT, Maire d'Iteuil,

Présents : Françoise MICAULT, Bertrand BOISSEAU, Véronique OTT, Jean-Paul GRIMAUD, Renée HOUNG ON SEING, Chantal CHAIGNE, Jean-Paul AUGER, Florence BERNE, Alexandrine COURTIN-CHAMEREAU, Benoît GODET, Fabienne MAGNY, Patrick MAILLOU, Franck MELIN, Etienne MIRAKOFF, Gérard RIVIERE, Pascale ROGER, Anthony ROTH, Thomas SEYS.

Représentés par pouvoir : Anita BELLIN représentée par Chantal CHAIGNE, Marie-Christine BRIS représentée par Thomas SEYS, Jean-Christophe CINQUABRE représenté par Fabienne MAGNY, Frédéric DENIS représenté par Jean-Paul GRIMAUD, Mariama MURZEAU représentée par Etienne MIRAKOFF.

Secrétaire de séance : Chantal CHAIGNE.

Objet : Tarifs périscolaires 2017 2018

Q1

Délibération n° : del2017045

Délibération : POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

sur proposition de la commission des écoles, scolaire et périscolaire,

- fixe les tarifs périscolaires **à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017 :**

• **CANTINE par repas :**

Facturation mensuelle

1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant d'Iteuil	2,75 €
1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant d'Iteuil dont le quotient familial est < 550	1,70 €
3 ^{ème} enfant d'Iteuil et suivants	1,50 €
3 ^{ème} enfant d'Iteuil et suivants dont le quotient familial est < 550	0,97 €
Enfant extérieur et adulte	3,65 €
<i>Personnel Education nationale rémunéré I.N.M. inférieur à 465</i>	2,55 €
<i>Auxiliaire de vie scolaire</i>	2,55 €

• **GARDERIE :** ouverture

07 h 15 – 08 h 50

Facturation mensuelle

16 h 30 – 18 h 30

Matin	1,85 €
Soir goûter compris	2,77 €

- fixe la gratuité du service de garderie de 16 h 30 à 16 h 50 sans goûter.

AR PREFECTURE

086-218601136-20170626-DEL2017045-DE
Regu le 28/06/2017

- **RAMASSAGE SCOLAIRE :**

Participation trimestrielle

Gratuité à compter du 3^{ème} enfant fréquentant le circuit communal.

Facturation trimestrielle

37,90 €

Transport des élèves des écoles vers le centre aéré de
l'Anjouinière le mercredi midi

Facturation mensuelle

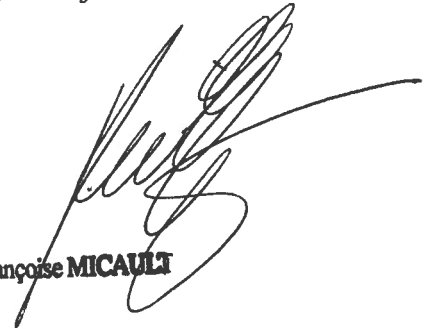
1,30 € par trajet

Fait et délibéré à Iteuil, les jour, mois et an susdits. Après lecture, tous les membres présents ont signé le registre.

Pour extrait conforme,
Iteuil, le 27 juin 2017



Françoise MICAULT



AR PREFECTURE

086-218601136-20170626-DEL2017045-DE
Regu le 28/06/2017